

6 novembre 2009

<http://www.leprogres.fr/fr/permalien/article/2160370/Emigration.-Vieillir-au-soleil.html>

Emigration. Vieillir au soleil



Vivre à l'étranger. L'expatriation permet de finir ses vieux jours au soleil, même avec une pension modeste. Cette solution séduit de plus en plus de retraités, mais elle comporte quelques pièges

Francette a 60 ans, est fonctionnaire et compte partir à la retraite l'année prochaine. « Ma pension ne dépassera pas 1 300 euros, j'ai un plan de surendettement qui se termine en 2010 et il n'est pas question que je reste vivre en France. » Après avoir passé toute sa vie dans la région lyonnaise, Francette est tentée par l'expatriation pour ses vieux jours. « Je suis seule, mon fils est élevé maintenant et je peux partir au bout du monde. » Son bout du monde pourrait être le Sénégal ou la Tunisie, un pays chaud, pas trop loin de la France, mais surtout beaucoup moins cher ! Vieillir au soleil n'est pas une idée neuve, le sud de la France a été la destination par excellence mais aujourd'hui, le coût de la vie a augmenté, le montant des retraites n'a pas suivi et l'expatriation tente une frange de la population : près de 5 % des retraités pourraient être concernés, 10 % de la population rêve d'acheter à l'étranger. Catherine a déjà franchi le pas. Elle s'est installée depuis cinq mois à Cabrera en République Dominicaine et ne regrette pas son choix. « Je suis venue en vacances, en

repérage... et le charme a opéré ! Je ne parlais pas un mot d'espagnol en arrivant... J'ai rencontré des expatriés qui m'ont aidé pour ouvrir un compte en banque, acheter une voiture, etc. Depuis, c'est la belle vie ! » La qualité de la vie ! C'est la toute première raison qui pousse les retraités à regarder au-delà de nos frontières : une vie plus ensoleillée, moins chère et moins imposée. « Certains ménages perdent la moitié de leurs revenus en prenant leur retraite », souligne Louis Eudes, fondateur de **Delocalia** à Paris, une agence qui conseille les retraités tentés par l'expatriation. « Les candidats veulent d'abord de l'information : comment transférer sa pension ? Quelle protection sociale ? Quelle prise en charge sanitaire ? Comment gérer ses avoirs et son patrimoine ? Et surtout, trouver un toit et investir en toute sécurité dans un bien immobilier à l'étranger. » Une fiscalité attractive Près de 35 000 Français se sont installés au Maroc. Ils bénéficient d'un abattement fiscal de 80 % sur leurs revenus à condition de transférer la totalité de leur pension de retraite dans le pays. « Cette fiscalité attractive incite les Français à investir dans notre économie », explique Tazi Mahmed, attaché commercial à l'ambassade du Maroc en France. « Le ticket d'entrée pour une maison de 160 m² près d'Agadir est de 110 000 euros, une infirmière à plein-temps coûte 400 euros TTC par mois. Avec une rente de 1 400 euros mensuelle, un retraité vit comme un roi », calcule Abdellah Ohda, du cabinet Immoretraite, spécialisé dans l'investissement immobilier et l'aide à l'installation des retraités au Maroc. Emmanuel et son épouse vivent à Feyzin près de Lyon. Ils ont visité la Tunisie il y a une trentaine d'années et veulent s'installer définitivement à Djerba. En Tunisie, la fiscalité est aussi attractive qu'au Maroc et le docteur Mounir Ghariani propose d'acheter des appartements de 75 à 220 m² dans une résidence service où toutes les commodités sont incluses. « Nous offrons des prestations médicales, des services de transports, restauration, blanchisserie, etc. Le tout pour une centaine d'euros mensuels », détaille-t-il. L'expatriation ne se limite pas aux destinations proches. « L'Espagne, le Portugal, l'île Maurice, Bangkok, le Sénégal ou Chypre sont autant de destination de nos clients. Mais attention, avertit Louis Eudes, il y a des pièges. La loi marocaine ne reconnaît pas les donations entre époux en cas de décès du conjoint, il existe un racket sur les réseaux de change, la fiscalité patrimoniale au Brésil est très différente. » Il faut donc garder raison et préparer dans le détail son expatriation pour ne pas déchanter au bout de quelques mois, à l'instar de Pierre, originaire d'Oullins dans l'agglomération lyonnaise et résidant au Maroc depuis deux ans : « La fiscalité avantageuse a de lourdes contreparties. Les Marocains sont accueillants, mais il faut se méfier en permanence des arnaques dans tous les domaines, ça en devient exaspérant. » Bruno Crozat > NOTE www.mfe.org, la maison des Français à l'étranger www.delocalia.fr www.sunseanior.com www.immoretraite.com

Retraite, impôts : les règles du jeu

Le principe Un retraité paie ses impôts en France s'il y séjourne plus de 183 jours par an. Même s'il y séjourne moins, dès lors que son foyer ou ses intérêts économiques sont situés en France (biens immobiliers), il sera imposé en France. L'exception Si aucune de ces conditions n'est remplie, l'imposition dépend de la convention fiscale signée entre la France et le pays d'accueil. Le principe est que les pensions de retraite sont imposées dans le pays qui les verse, comme pour les revenus locatifs. En l'absence de convention fiscale entre la France et le pays d'accueil, c'est la double imposition qui prévaut : en France pour les revenus versés par les Caisses de retraite et à l'étranger pour les revenus virés sur place. Percevoir sa retraite La caisse de retraite peut continuer de verser la pension en France ou sur un compte ouvert dans le pays d'accueil. Si vous êtes fiscalement domicilié dans le pays d'accueil, la CSG et la CRDS ne sont plus prélevées sur la pension.